

## **Comité de Pilotage du PPT Pays du Mont-Blanc**

**Mardi 26 mars 2024 à 10h à Passy**

### **Compte-rendu**

#### **Etaient présents en visioconférence et en présentiel :**

Audrey BALMAND, Région Auvergne Rhône-Alpes

Zian BLONDAZ, GP de Pormenaz

Antoine BOISSET, chargé de mission CCVCMB

Annette BORDON, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB

Eric CASTELBON, Région Auvergne Rhône-Alpes référent Savoie Haute-Savoie

Claude CHAMBEL, Vice-Président CCPMB en charge Agriculture et Biodiversité, maire de Combloux

Anna CHAN TAT SAW, animatrice SICA / CASMB

Emmanuel COGNET, technicien pastoral SEA 74

Jean-François DESHAYES, adjoint au maire de Vallorcine, Commission Espaces Naturels, Agro-pastoralisme et Forêts CCVCMB

François GROSSET, GP de Villy-Möede

Thibault PUGNAT, élu à Cordon, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB

Charlotte MARX, Responsable service Développement Durable CCPMB

Aline PISSARD, chargée de mission CCPMB

Julien PIERRE, animateur PPT CCPMB

#### **Etaient Absents excusés :**

Bernard BALLEZ, Président AFP Sallanches-Cordon

Camille BANNES, responsable service Espaces Naturels Agropastoralisme et Forêt CCVCMB

Alexis BOTTOLLIER, GP de Bassecombe, SICA Pays du Mont-Blanc

Carine BRONDEX, adjointe à Combloux, élue communautaire CCPMB, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB

Philippe GAUBERT, élu des Houches

Maryline GERFAUD, GP de Bassecombe, SICA Pays du Mont-Blanc

Marie GOURBESVILLE, ASTERS-CEN 74

Claude JACCOT, élu à Chamonix

Guillaume MOLLARD, Président SICA Pays du Mont-Blanc

Christèle REBET, adjointe à Passy, élue communautaire CCPMB, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB

Martial SADDIER, Président Conseil Départemental Haute-Savoie

#### **Ordre du jour :**

1. Avancement des dossiers validés précédemment
2. Validation des demandes de financement
3. Actualités des partenaires
4. Questions diverses.

Claude CHAMBEL, président du Comité de pilotage pour le PPT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Le diaporama présenté est joint en annexe.

## 1. Avancement des dossiers validés précédemment

Pour rappel, quatre dossiers ont reçu un avis favorable des membres lors du précédent Comité de Pilotage du PPT, le 23 novembre 2023 :

- Animation du Plan Pastoral Territorial (Fiche Action n°1), par la CCPMB : le dossier a été déposé et complété auprès des services de la Région. L'action est en cours. La CCPMB attend le passage du dossier dans les différentes instances délibérantes.
- Investissement d'un matériel de tri et de contention sur l'alpage de Croisse Baulet à Cordon (Fiche Action n°2), par l'AFP de Sallanches-Cordon : le dossier a été déposé et complété auprès des services de la Région. L'AFP de Sallanches-Cordon attend le passage du dossier dans les différentes instances délibérantes.
- Investissement dans un matériel de traite sur l'alpage des Freddys à Sallanches (Fiche Action n°3), par l'AFP de Sallanches Cordon : le dossier a été déposé auprès des services de la Région. L'AFP de Sallanches-Cordon attend le passage du dossier dans les différentes instances délibérantes.
- Investissement dans un matériel de traite sur l'alpage de Doran à Sallanches (Fiche Action n°3), par l'AFP de Sallanches Cordon : le dossier a été déposé auprès des services de la Région. L'AFP de Sallanches-Cordon attend le passage du dossier dans les différentes instances délibérantes.

La Région précise que le prochain comité de sélection pour les projets rentrants dans le cadre des fiches actions 2, 3 et 4 (mesure 207) sera le 12 avril 2024, le prochain le 9 octobre 2024. Pour les projets des fiches actions 1 et 5 (mesure T01), les comités de sélection se dérouleront le 3 mai 2024 et le 27 septembre 2024.

## 2. Validation des demandes de financement

2 dossiers sont présentés pour validation :

Action	Unités pastorales	Maîtres d'ouvrage	Coût total	Aide CPN sollicitée (en €)			
				Aide Région sollicitée	Aide CD74 sollicitée	Aide FEADER (en €)	Autofinancement (en €)
2. Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux	Chevan (Praz-sur-Arly)	GAEC Les Alpagistes (SICA Pays du Mont-Blanc)	30 222,68€	8 432,13 (27,9%) <i>(soit 70% CPN)</i>	3 626,72 (12%) <i>(soit 30% CPN)</i>	9 097,03 (30,1%)	9 066,80 (30%)
4. Sensibilisation, événements pédagogiques	Tout le territoire	CCPMB	31 456,00€	14 343,94 (45,6%) <i>(soit 100% CPN)</i>	-	10 820,86 (34,4%)	6 291,20 (20%)
<b>TOTAL</b>			<b>61 678,68€</b>	<b>22 776,07€</b>	<b>3 626,72€</b>	<b>19 917,89€</b>	<b>15 358,00€</b>

Quelques précisions sont apportées :

- Action 2 : il s'agit d'un projet porté par le GAEC Les Alpagistes (Aline et Guillaume Maillet-Contoz, adhérent à la SICA Pays du Mont-Blanc). L'unité pastorale est mise en valeur par une exploitation agricole locataire, avec une estive de vaches laitières dont la production est livrée en partie et transformée sur site pour le reste. L'investissement concerne la mise en place d'un réseau de distribution d'eau pérenne pour l'abreuvement des bêtes (bovins) et l'alimentation de la machine à traire mobile.

- Action 4 : il s'agit d'un projet porté par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (en collaboration avec la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc). Il vise à sensibiliser les scolaires du Pays du Mont-Blanc (CCPMB + CCVCMB) à la thématique de l'alpage et faciliter à terme la cohabitation sur les alpages. Il s'étale sur les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. 6 classes d'élémentaires et 4 classes de maternelles par année scolaire seraient touchées. Le projet s'appuierait sur le modèle du « Berger dans mon école », qui permet notamment aux scolaires de rencontrer un berger en classe et de se rendre en alpage ou sur une ferme pour les élèves. Il est soulevé par les membres du Comité de Pilotage PPT que lors des précédentes éditions, le dispositif a été bien reçu et a plu.

## **Ces 2 demandent sont validées par les membres du comité de pilotage.**

La Région souhaite préciser **l'évolution réglementaire du FEADER 2023-2027**. Une modification des règles transversales (23-27) mentionne désormais que le bénéficiaire de l'aide doit rester propriétaire du bien pendant 3 ans à compter du versement du solde. Cela pose **problème pour les SICA**, qui rétrocèdent le bien à l'exploitant immédiatement à la fin des travaux. Les services de la Région et les services pastoraux travaillent sur la résolution de ce problème. Deux scénarios sont envisagés :

- Dispositif avec reversement de l'aide : Les SICA restent porteurs de projet et désignent les bénéficiaires finaux du reversement de l'aide. L'élaboration d'un nouvel outil, qui prendrait en compte ce type de configuration, est une solution qui n'est pas privilégiée, qui prendrait beaucoup de temps, et qui nécessiterait au moins 2 bénéficiaires.

- Dispositif existant en rendant éligible le bénéficiaire final : la modification de l'outil existant, qui permettrait de rendre le bénéficiaire final directement éligible, tout en gardant un lien direct avec la SICA pour préserver l'aspect collectif du projet et donc d'être éligible à la mesure 207. Cette mesure encadre les fiches actions 2, 3 et 4 du PPT Pays du Mont-Blanc 2023-2028. Avant passage en Comité de Pilotage PPT (qui permet le dépôt du dossier auprès de la Région), le projet serait soumis aux représentants de la SICA pour validation et le porteur de projet devra prouver son adhésion à la SICA (parts sociales dans le cas de la SICA Pays du Mont-Blanc). Cette option est privilégiée.

La Région **recommande aux SICA d'attendre** la validation effective de cette solution et de recevoir les précisions de dépôt **avant de soumettre leur dossier à la Région et d'entamer les travaux**. Une vigilance est soulevée par rapport à l'accusé de réception qui précise la date d'éligibilité des premières dépenses, cet accusé ne pourra peut-être pas être basculé d'un porteur de projet à un autre (SICA vers GAEC ou individuel), le risque est donc que les dépenses engagées ne soient plus prises en charge.

Il n'est pas possible à ce jour de donner de date pour cette prise de décision.

Nota : les dossiers SICA déposés avant le 02/02/2024 seront instruits selon la précédente règle en vigueur. Cela ne remet donc pas en cause les dossiers SICA déjà sélectionnés en 2023.

**Tableau des crédits régionaux restant disponibles au sein du PPT après le Comité de pilotage :**

Action	Montant dépenses éligibles (€)	Région AuRA				Montant aide disponible (€)	Taux consommation
		Enveloppe (€)	Montants crédits consommés (€)				
			Avant COFIL	Lors du COFIL + corrections	Mis à jour		
1 Animation PPT	25 000	11 400	9 111,38	-	9 111,38	<b>2 288,62</b>	79,9%
2 Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux	1 158 682	323 620	7 928,93	<b>8 432,13</b>	16 361,06	<b>307 258,94</b>	5,1%
3 Investissement de prod. et de transfo. laitière en espace pastoral	990 000	-	-	-	-	-	-
4 Animation foncière et structuration collective	50 000	28 500	-	-	-	<b>28 500</b>	0%
5 Sensibilisation, événements pédagogiques	80 000	36 480	-	<b>14 343,94</b>	14 343,94	<b>22 136,06</b>	39,3%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 303 682 €</b>	<b>400 000€</b>	-	<b>22 776,07 €</b>	<b>39 816,38€</b>	<b>360 183,62€</b>	<b>10,0 %</b>

Les membres du Comité de Pilotage PPT sont invités à exprimer les projets en cours de préparation et qui pourrait être soumis aux prochains Comité de Pilotage PPT :

- Le Groupement Pastoral de Villy-Moëde indique une urgence d'installation d'un abri de berger pérenne. L'abri mobile de la SEA et du Département rend service, mais il est nécessaire d'établir un véritable abri pour les deux salariés. Le projet est à élaborer avec la mairie de Passy.
- Le Groupement Pastoral de Pormenaz indique un projet de point d'appui (bivouac aménagé) sur un deuxième emplacement de l'alpage, pour répondre notamment à la contrainte du loup et la nécessité d'avoir un berger à proximité du troupeau.
- Il est demandé si l'aménagement d'une piste forestière qui permet l'accès à des alpages est éligible, ce qui permettrait de compléter un alpage à génisses par un alpage laitier, et l'exploitation de la forêt en-dessous. Il est répondu que ce type de projet est éligible, mais qu'il sera nécessaire de réaliser un double montage pour répartir les dépenses dans le PPT et dans les dispositifs d'aides forestières. Le travail auprès des propriétaires fonciers concernés est à faire pour envisager ce type de projet.

## **5. Actualités des partenaires**

A l'échelle des deux communautés de commune, deux actualités majeures sont identifiées :

- Les Projets Agro-Environnementaux et Climatique (PAEC) Mont-Blanc-Arve-Giffre et Fier-Aravis. Après les engagements de nombreux agriculteurs sur l'année 2023 exclusivement en alpages, une information est en cours auprès des agriculteurs pour envisager une contractualisation en 2024 sur les secteurs Natura 2000/APPB pour ceux qui ne se seraient pas manifestés l'an dernier

et sur le secteur des Plans Nationaux d'Actions pour les papillons et libellules, sur des zones qui se répartissent entre des alpages et secteurs intermédiaires.

- Les actions de sensibilisation autour du pastoralisme et des chiens de protection de troupeau pour favoriser la cohabitation entre les différents usagers de la montagne.
  - La CCPMB renouvèle son dispositif de maraudage avec 4 saisonniers (recrutement en cours) qui vont parcourir les alpages de la CCPMB pour aller à la rencontre des promeneurs et leur diffuser les bons comportements à adopter. Il est précisé qu'à leur arrivée, les 4 maraudeurs effectuent une dizaine de jours avec une formatrice de la CCPMB, période durant laquelle ils vont pouvoir rencontrer des professionnels du territoire sur leur site d'exploitation pour se familiariser avec le sujet des alpages et des chiens de protection notamment.  
Pour 2024, la cohabitation avec les chiens de protection de troupeaux restera centrale, mais d'autres thématiques seront désormais abordées. Pour mieux répondre aux besoins des agriculteurs, une enquête est lancée auprès des alpagistes de la CCPMB pour identifier les problématiques de cohabitation auxquelles ils sont exposés.  
Il est possible pour les alpagistes de répondre au questionnaire **jusqu'au 8 avril 2024** grâce au formulaire disponible via le QRCode ci-dessous :



- Sensibilisation : les formations pour les socioprofessionnels de la montagne sur les bons comportements à adopter face aux chiens de protection de troupeaux sont renouvelées par les différents partenaires (SEA et associés, CCPMB et CCVCMB). La CCPMB se charge d'organiser la coordination entre les différents acteurs pour réfléchir ensemble à des actions complémentaires et cohérentes.

## 6. Questions diverses

- La Mairie des Contamines-Montjoie a signalé précédemment qu'ils préparent plusieurs projets sur les alpages de leur commune, mais ceux-ci ne solliciteront que des aides départementales.
- Le prochain Comité de Pilotage du PPT devrait se tenir en juin, suivant les prochains projets émergents à soumettre pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

Fait à Passy, le 26 mars 2024



Claude CHAMBEL,

Vice-Président de la CCPMB à l'agriculture et la biodiversité.